



REGLEMENT COMPLEMENTAIRE

Circuit fédéral vétérans



Ce règlement complémentaire complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

1.1 La Vème étape du Circuit FFBaD vétérans de la saison 2025-2026 est un tournoi national organisé par le club *Union Sportive Dacquoise - Badminton*. Il se tiendra les 4, 5 et 6 avril 2026, et est sous le dossier n°2504716.

Cette étape est ouverte aux vétérans des catégories **V1 à V10** et se déroulera selon les règles de la FFBaD, puis des dispositions particulières de la *Ligue Nouvelle Aquitaine (LNAQ)* et du règlement ci-après.

1.2 Cette Vème étape est ouverte aux joueurs et joueuses de V1 à plus, de tout classement (NC à N1), licenciés FFBaD au **1er septembre saison en cours**. Tout(e) participant(e) doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition. La compétition se déroulera au **Stade Colette Besson**, 54 Route de Saubagnac, 40100 Dax (GPS : 43.6936, -1.08166) sur un total de 8 terrains (dont 2 TARAFLEX).

1.3 Les décisions du *Juge-arbitre ou collège de Juge-Arbitres* désignés par le Comité d'Organisation sont sans appel. Il(s) sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout participant(e) ne respectant pas le règlement de la compétition.

La juge-arbitre principale désignée est Evelyne MATON (JAFA), secondée par Victorien CHAUCHOY (JALC), Isabelle CHAUCHOY (JALA) et Cléonice GAYET (JALA).

Le Géo principal est Olivier MIQUEL.

Article 2 : Comité d'Organisation

Le Comité d'Organisation est composé de membres de l'*Union Sportive Dacquoise – Badminton*, de l'*Union Sportive Tyrosse – Badminton* et de la *Ligue Nouvelle Aquitaine*. Il est présidé par Pascal SANCHI, désigne les JAs, établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Il prend en charge les inscriptions et met en ligne sur le site de **BadNet**, les

convocations et le plan d'accès au(x) gymnase(s) à sa disposition. Il applique le règlement ci-après en accord avec le(s) Juge-Arbitre(s) *qu'il a choisis et approuvé(s) par la commission vétérinaire ou la FFBaD.*

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

3.1 La date limite des inscriptions est fixée au **4 mars 2026 compris**. Les classements retenus à cette date serviront de base pour la confection et validation des tableaux. Une période d'ajustement de 10 jours suivant la date de clôture des inscriptions permettra de compléter si nécessaire, les tableaux incomplets conformément aux recommandations de la commission vétérinaire.

3.2 Le tirage au sort est fixé au **20 mars 2026**. Les CPPH seront pris en compte le jeudi 19 mars 2026 (jeudi précédent le tirage au sort). Ils serviront de base pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.

3.3 Les inscriptions doivent se faire (avec paiement) obligatoirement en ligne sur **BadNet** ou **Ebad**. *Pour tout justificatif de paiement, l'éditer directement à partir de BadNet.*

3.4 La prise en compte des inscriptions se fera en mode **Elite** (*prise en compte du CPPH à la clôture des inscriptions*). *Au-delà du nombre maximum d'inscrit, une liste d'attente sera éditée. Elle sera faite au CPPH.*

3.5 Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'intégrer dans la limite de 2 maximum inscrits ou paires par tableau, des personnalités et/ou bénévoles directement dans les tableaux proposés sans tenir compte de la date de validation de leurs inscriptions (*wild-cards*).

3.6 Répartition des séries sur le week-end :

- Les simples auront lieu dans leurs intégralités le samedi 04 avril 2026. Le nombre de participants pour la journée est fixé à 110.
- Les doubles hommes et doubles dames auront lieu dans leurs intégralités le dimanche 05 avril 2026. Le nombre de participants pour la journée est fixé à 200.
- Les doubles mixtes auront lieu dans leurs intégralités le lundi 06 avril 2026. Le nombre de participants pour la journée est fixé à 170.

3.7 Tout(e) participant(e) peut s'inscrire sur **3** tableaux dans sa catégorie d'âge et séries souhaitées. Un sur-classement dans une série supérieure ou catégorie supérieure sera accepté afin de compléter les tableaux. *Tout(e) participant(e) peut s'inscrire dans 3 catégories d'âge différentes proposées pour ses 3 tableaux.*

3.8 Les tableaux SH, SD, et DM sont ouverts à tous les participants dans les catégories et séries suivantes : **V1, V2, V3-V4, V5-V6, V7-V8-V9-V10**.

Les tableaux DH et DD sont ouverts à tous les participants dans les catégories et séries suivantes : **V1-V2, V3-V4, V5-V6 et V7-V8-V9-V10**.

En fonction des inscrits **V7, V8, V9 et V10**, le Comité d'organisation pourra redéfinir le découpage de ces dernières catégories.

3.9 Le Comité d'Organisation procédera ensuite à un découpage des séries par **Top** avec un maximum de **2** séries dans les tableaux et catégories où le nombre des inscrits le permet. *Exemple : en catégorie V1, il y aura 2 séries en SH si le nombre des inscrits permet le découpage suivant : **SH V1 Top A et SH V1 Top B**.*

3.10 Le Comité d'Organisation se réserve également le droit de fusionner 2 tableaux de catégories différentes de même série (**Ex : fusion des SH Top A -V1 et SH Top A – V2**) ou de ne pas procéder au découpage d'un tableau si le nombre d'inscrits s'avère insuffisant.

3.11 Les tableaux de simple, de doubles et de mixtes se joueront en poule avec 2 qualifiés par poule. Les phases de poule seront suivies d'une phase d'élimination directe excepté les tableaux à poule unique.

3.12 Les frais d'inscription pour chacune des phases s'élèvent à : **18€** pour 1 tableau, **22€** pour 2 tableaux et **25€** pour 3 tableaux dont **2€** prélevés par la participation fédérale.

3.13 Toute inscription au Circuit FFBad vétérans ne sera prise en compte que si les droits d'inscriptions ont été dûment payés par la paire entière. En cas de forte affluence dans un tableau, une liste d'attente sera établie et diffusée sur **BadNet** dès la fin des inscriptions et du découpage des séries pour ledit tableau.

Article 4 : Forfaits

4.1 Tout(e) participant(e) s'inscrivant au Circuit FFBad vétérans organisé par le club de l'Union Sportive Dacquoise doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits en *Ligue Nouvelle Aquitaine (LNAQ)*.

4.2 Tout participant(e) ne pouvant être présent(e) le jour de la compétition doit en faire part par écrit à l'organisation dans les plus brefs délais (à l'adresse suivante : tournois.dax@gmail.com).

4.3 Lorsque l'un(e) des participant(e) d'une paire de double ou mixte est défaillant(e), son ou sa partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur si il ou elle souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur ou joueuse peut proposer un(e) remplaçant(e) ou demander à l'organisateur de lui trouver dans la mesure du possible un(e) nouveau ou nouvelle partenaire. Sans retour du joueur ou de la joueuse concerné(e), l'organisateur maintiendra son inscription et lui trouvera si possible un(e) partenaire afin de compléter la paire.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur ou la joueuse est remboursé(e) de l'ensemble de ses frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur ou joueuse doit adresser (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la Ligue Nouvelle Aquitaine **accompagné de la référence de la compétition** à l'adresse mail suivante : **clot@lnaqbad.fr**.

Il ou elle doit aussi adresser une copie à l'organisation.

- tout forfait après l'envoi des convocations ne sera pas remboursé.

Article 5 : Déroulement

5.1 Les convocations seront disponibles en ligne entre les **25 et 28 mars 2026**. Les tableaux seront quant eux publiés le **jour** précédent la compétition soit 3 avril 2026. Compte tenu d'éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il est conseillé de se référer aux dernières convocations en ligne le vendredi **précédent le début de la compétition**.

5.2 Tout(e) participants(e) pourra pointer via l'application ebad ou en se présentant à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase de ses matchs et ce, lors de chaque journée de compétition où il ou elle est convoqué(e). En cas de retard, le joueur ou joueuse doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré(e) forfait lors de son premier match.

5.3 Tout(e) participant(e) souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré(e) forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est : **Linton 1**. Il sera disponible en vente dans la salle.

5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier proposé et affiché dans le(s) salle(s), l'est uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se joueront de préférence en auto-arbitrage. Tout(e) joueur ou joueuse peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points.

5.9 Le temps de repos entre 2 matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les participants disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.10 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, sera compté faute.

5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs et joueuses appelé(e)s à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

5.12 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.13 La participation à la *Vème* étape du Circuit FFBad vétérans requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement (avec une disponibilité *les samedi et dimanche de 7h30 à 20h30 et le lundi de 7h30 à 19h00*), lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée.

Article 6 : Règles respect Protocole Sanitaire

6.1 Le Comité d'Organisation et le collège des Juges-Arbitres seront attentifs aux règles sanitaires en vigueur ainsi qu'aux conditions d'accès au Stade Colette Besson. Tout(e) participant(e) ou accompagnateur s'engage donc à les respecter scrupuleusement. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales et locales devront être aussi respectés.

6.2 Toute modification des conditions habituelles de jeu seront soumises à validation du collège des Juge-Arbitres. Un point sera fait lors de l'envoi des convocations.

6.3 Les Juge-Arbitres de la compétition ont autorité pour sanctionner tout joueur ou joueuse ne respectant pas le protocole sanitaire.